# r° LA 11/02 COQUILLE ET NOIX DE SAINT-JACQUES (Pecten maximus) FRAICHES OU SURGELEES

Caractéristiques certifiées communicantes :

Pêche côtière et responsable

Coquilles Saint-Jacques sélectionnées à bord des bateaux

Pour les noix : Décorticage manuel

#### **Avertissement:**

Cette version du cahier des charges ne saurait préjuger de la rédaction finale qui sera retenue après instruction par le comité national compétent de l'INAO, sur la base notamment des résultats de la procédure nationale d'opposition.

Cette version se substitue entièrement à la version du cahier des charges actuellement en vigueur, intégrant des exigences du cahier des charges n° LA 07/09 « Noix de Saint-Jacques (*Pecten maximus*) fraiche ou surgelée ». Les deux cahiers des charges en vigueur demeurent consultables avec le lien suivant :

Cahier des charges n° LA 11/02 : <a href="https://extranet.inao.gouv.fr/fichier/CDC-LA-1102-CoquillesSJ-2008.pdf">https://extranet.inao.gouv.fr/fichier/CDC-LA-1102-CoquillesSJ-2008.pdf</a>

Cahier des charges n° LA 07/09 : <a href="https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/document\_administratif-5a166b73-939f-479f-a16a-2c918c99f484/telechargement">https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/document\_administratif-5a166b73-939f-479f-a16a-2c918c99f484/telechargement</a>

Les oppositions éventuelles qui seront formulées dans le cadre de la présente procédure ne peuvent porter que sur les éléments modifiés du cahier des charges, identifiées en couleur.

Aux fins de cette publication, un tableau de concordance entre les deux versions est annexé et souligne les principales dispositions modifiées, ajoutées ou supprimées.

# **SOMMAIRE**

I.	NOM DU DEMANDEUR	3
II,	NOM DU LABEL ROUGE	3
III.	DESCRIPTION DU PRODUIT	3
III.1.	Présentation du produit	3
III.2.	Comparaison avec le produit courant	4
III.3.	Eléments justificatifs de la qualité supérieure	6
1.	Caractéristiques certifiées communicantes	Erreur ! Signet non défini.
2.	Une pêche artisanale, responsable et respectueuse de la ressource	6
3.	La nature des produits	6
4.	Processus d'élaboration	6
IV.	TRAÇABILITE	9
٧.	DESCRIPTION DU PRODUIT	10
V.1.	Schéma de vie / Délai entre les étapes	10
V.2.	Description des étapes et valeurs cibles	11
1.	Etape Pêche	11
2.	Etape Criée	11
3.	Etape mareyage –commercialisation coquille Saint-Jacques entière	12
4.	Etape Décorticage	12
5.	Etape Surgélation	13
VI.	ETIQUETAGE	14
VII.	PRINCIPAUX POINTS A CONTROLER	15
ANI	NEXE I	16
ΔNI	JEYE 2	17

#### I. Nom du demandeur

Normandie Fraîcheur Mer

10, avenue du Général de Gaulle -BP 27 - 14520 Port en Bessin

Tel: 02 31 51 21 53 / Mail: secretariat@nfm.fr

## II. Nom du Label Rouge

Coquille et noix de Saint-Jacques (Pecten maximus) fraiches ou surgelées

## III. Description du produit

#### III.1.Présentation du produit

- Espèce : Pecten maximus
- Mode de production : Les coquilles Saint-Jacques, sont issues d'une pêche côtière. Elles sont sélectionnées et triées à bord des bateaux et débarquées vivantes, dans un délai de 36h maximum avant la vente en criée. Entières, elles sont commercialisées le jour de vente en criée. Pour la commercialisation en noix, elles sont décortiquées au plus tard le lendemain de l'achat en criée et peuvent être surgelées dans le même délai.
- Présentations :
  - Coquille Saint-Jacques avec corail fraiche entière
  - Noix de Saint-Jacques avec corail fraiche ou surgelée IQF (noix coraillée)
  - Noix de Saint-Jacques sans corail fraiche ou surgelée IQF (noix blanche)

Les noix de Saint-Jacques peuvent être vendues individualisées ou en demi creux (noix attenante à la valve creuse).

- Calibre:
  - Coquille Saint-Jacques entière : I I cm minimum
  - Noix coraillées : 45 pièces/kg maximum
  - Noix blanches : 50 pièces/kg maximum
- DLC / noix fraîche (avec ou sans corail) :
  - 6 jours : caisse, barquette avec couvercle, barquette operculée simple et conditionnement sous vide d'air (skin)
  - o 9 jours : barquette operculée sous atmosphère contrôlée
- <u>Critère physico-chimique / noix (avec ou sans corail)</u>: Le rapport H/P permet de garantir l'absence de trempage est strictement inférieur à 5
- Conditionnements:
  - o Coquille entière : à plat, valves plates vers le haut en bourriche ou caisse

#### Ooix / fraiche :

■ En UVC : barquette (avec ou sans atmosphère modifiée)

sachet sous vide (skin)

En caisse polystyrène (poly), carton ou plastique

Noix / surgelée : carton vrac pour les industriels et la RHD

**UVC**: sachet ou carton

#### Caractérisation des produits :

Coquilles entières	Noix Crues (en carpaccio)	Noix Cuites (poêlées)
En bourriche :     -épibiontes : pas ou peu d'épibiontes     -intégrité : pas de disjointe ou     ébréchée     -sédiments : pas ou peu de sédiments Valve ouverte :     -sédiments : pas ou peu de sédiments	- clarté de la couleur : claire (nacrée) - goût global : peu intense	- odeur globale : peu intense - goût de caramel : moyen à intense

#### III.2. Comparaison avec le produit courant

Le produit courant de comparaison est une coquille Saint-Jacques ou une noix de Saint-Jacques de l'espèce *Pecten maximus*, représentative du marché selon son mode de présentation. La comparaison porte sur des produits ayant la même présentation. Le produit de comparaison ne bénéficie pas d'un signe d'identification de la qualité et de l'origine ni d'une certification de conformité produit.

Les différents produits Label Rouge (coquille et noix) diffèrent des produits courants de comparaison sur les éléments suivants :

Caractéristiques produits	Produit courant de comparaison	Produit Label Rouge
Pêche côtière et responsable	disposant jusqu'à plus de 30 dragues,	criée Pêche artisanale, issue de navires de moins de 25m disposant de moins de 22 dragues et contingentés par des mesures de gestions
Taille de la coquille	≥ 10,2 cm ou ≥ 11 cm selon zones de pêche	≥ II cm
Intégrité des coquilles	Pas de coquilles cassées	Pas de coquilles cassées, déboitées Pas ou peu d'épibiontes sur les valves
Rendement et % corail pour la coquille	Corail absent, non significatif ou non systématique en fonction du gisement et de la période	Coquille coraillée à + 80%
commercialisée entière	Rendement à partir de 0,6 kg pour 6,5 kg de coquilles	Rendement minimum de I kg de noix coraillées pour 6,5 kg de coquilles
Conditionnement / conservation à bord des coquilles	Rangées en vrac en bacs ou en sacs à bord des navires de pêche. Glaçage des coquilles	Coquilles rangées en bacs et disposées à plat ; valve plate sur le dessus, afin qu'elles conservent leur eau de mer intervalvaire. Pas de glaçage

Caractéristiques produits	Produit courant de comparaison	Produit Label Rouge
Présence / absence du corail pour les noix	Absent ou présent, selon le gisement et la période de pêche	Noix coraillée : Présent à 100% Noix blanche : 100% absent
Calibre des noix	25 à 70 pièces / kg	Noix coraillée : Maximum de 45 pièces / kg Noix blanche : Maximum de 50 pièces / kg
Intégrité des noix	Pas d'obligation	Noix intègres (Pas de noix abîmées) Aucun reste d'organe : Absence de rectum, manteau, branchies Noix coraillée : corail attenant Noix blanche : absence de corail
Décorticage des noix	Manuel ou mécanique	Manuel
Délai de décorticage / conditionnement des noix	Pas d'obligation de durée	A J + I maximum J = jour achat criée
Rapport Humidité sur Protéines (H/P) pour les noix	Rapport H/P ≤ 5 Une adjonction d'eau dans la limite de 5% du poids et du rapport H/P de 5 est possible. Au-delà, l'usage de la dénomination de vente « préparation à base de noix de Saint-Jacques » est obligatoire.	Rapport H/P < 5
Délai expédition des coquilles entières	Pas d'obligation	Expédiées le jour de l'achat en criée (J)
Délai expédition des noix fraiches	Pas d'obligation	A J + 2 maxi J = jour achat criée
Délai commercialisation frais pour la noix	DLC jusqu'à 14 jours	DLC de 6 jours : caisse, barquette avec couvercle, barquette operculée simple et conditionnement sous vide d'air (skin) DLC de 9 jours : barquette operculée sous atmosphère contrôlée
Surgélation pour la noix	IQF ou en bloc Glazurage non obligatoire	IQF + glazurage entre 4 et 10 % Noix positionnées à plat, corail sur le côté, lorsque présent
Délai de surgélation	Pas d'obligation	A J + I maximum J = jour achat criée

#### III.3. Eléments justificatifs de la qualité supérieure

#### 1. Une pêche artisanale, responsable et respectueuse de la ressource

Les coquilles et noix de Saint-Jacques « Pecten maximus » Label Rouge sont issues d'une pêche saisonnière, côtière et artisanale. La pêche artisanale se définit ici par une pratique de pêche réalisée par des navires de taille limitée à 25 mètres et équipés au maximum de 22 dragues de type « anglaises », réalisant des sorties en mer de courtes durées et proches des côtes. Les durées de marée sont encadrées par un délai maximum de 36 heures entre la pêche des coquilles Saint-Jacques et la vente en criée, de sorte de débarquer un coquillage vivant.

Les zones de pêche sont définies et font l'objet d'un suivi scientifique et de mesures d'encadrement (licences, taille minimale de capture, quotas, horaires, repos biologique, nombre maximal de dragues, taille des anneaux, jachère...) visant à gérer au mieux la ressource. Des suivis scientifiques permettent d'estimer la ressource disponible et de déterminer les conditions d'exploitation : durée de la saison, jours, horaires de pêche, zone de jachère... Les règles de gestion adoptées par les professionnels font l'objet d'arrêtés préfectoraux et de contrôles, à terre, en mer et depuis les airs. L'impact des contrôles a une incidence directe sur le permis à points des navires. Dans le cadre spécifique du Label Rouge, les exigences sont plus importantes : le seuil maximal du nombre de points autorisé est limité à 18 points toutes infractions confondues et à 12 points pour les infractions concernant les coquilles Saint-Jacques. Les dispositions prises par les pêcheurs depuis plusieurs décennies démontrent leur responsabilité, via les techniques de pêches et les conditions d'encadrement, quant à la préservation des ressources.

#### 2. La nature des produits

Les coquilles Saint-Jacques et noix de Saint-Jacques Label Rouge sont issues de l'espèce *Pecten maximus*, le plus gros de tous les coquillages de la famille des Pectinidés, qui bénéficient tous de l'appellation « Saint-Jacques » sous leur forme transformée.

Comparativement à une grande partie des coquilles Saint-Jacques vendues entières, les coquilles Saint-Jacques Label Rouge sont :

- D'une taille importante (minimum de 11 cm),
- Intègres avec pas ou peu d'épibiontes,
- Coraillées (à plus de 80%).

Comparativement à la plupart des noix de Saint-Jacques, les noix de Saint-Jacques Label Rouge sont :

- D'un calibre important (maximum 45 pièces/kg pour les noix coraillées et 50 pièces/ kg pour les noix blanches). Cette taille autorise des modes de cuissons et de présentation variés.
- D'une très grande fraîcheur, ce qui permet également une consommation crue.
- Systématiquement pourvues d'un beau corail significatif (noix coraillées) ou systématiquement dépourvu de corail (noix blanches).

#### 3. Processus d'élaboration

#### 3.1- Coquilles Saint-Jacques entières Label Rouge

#### A. Une sélection rigoureuse

Les coquilles Saint-Jacques Label Rouge sont intègres, avec pas ou peu d'épibiontes et rangées à plat, valve plate vers le haut, afin de garder leur eau intervalvaire et d'optimiser ainsi leur conservation.

#### B. Une fraîcheur assurée

La vente en criée des coquilles Saint-Jacques Label Rouge est réalisée moins de 26 heures après la pêche.

Après passage obligatoire sous criée, les coquilles Saint-Jacques sont conditionnées à plat, valve plate vers le haut et expédiées le jour de l'achat sous criée.

#### 3.2- Noix de Saint-Jacques Label Rouge

#### A. Un décorticage manuel

La mise en noix des coquilles Saint-Jacques est réalisée de manière manuelle, ce qui amène à une grande qualité des noix de Saint-Jacques obtenues et permet une meilleure vérification de la qualité du produit fini.

Les principes suivants sont appliqués :

- Un décorticage de coquilles Saint-Jacques exclusivement vivantes.
- Un décorticage manuel, réalisé au maximum le lendemain de l'achat en criée.
- Des noix de Saint-Jacques intègres, 100 % pourvues d'un corail attenant et significatif (noix coraillées) ou absence totale de corail (noix blanches), et totalement débarrassées de restes d'organes (branchie, rectum, manteau).
- Un rinçage très rapide et un égouttage sur clayette immédiat, pour éviter l'absorption d'eau et garantir un rapport H/P < 5.

#### B. Une commercialisation en frais

Les noix de Saint-Jacques fraîches Label Rouge sont conditionnées au plus tard le lendemain de l'achat en criée. Elles sont expédiées au plus tard le surlendemain de l'achat en criée, pour le cas des produits en caisse de marée.

#### C. Une commercialisation en surgelé possible

Le processus de surgélation utilisé permet de préserver la qualité des noix de Saint-Jacques Label Rouge :

- La surgélation se déroule dans le même délai que le décorticage, soit au maximum le lendemain de la vente en criée. Les noix de Saint-Jacques destinées à la surgélation ont donc le même état de fraîcheur que les noix de Saint-Jacques fraîches.
- La surgélation en IQF assure une descente en température rapide, un respect de l'intégrité et de la qualité des noix.
- Pour la surgélation, les noix de Saint-Jacques sont positionnées individuellement à plat, et corail sur le côté pour les noix coraillées.
  - Le glazurage est systématique. Cette opération vise à protéger les noix de Saint-Jacques des phénomènes d'oxydation, de la brûlure et du dessèchement par le froid, en couvrant le produit d'une fine pellicule d'eau glacée. Il s'effectue à l'issue de la surgélation et son taux est de 4 à 10 %.

#### 4. Caractéristiques certifiées communicantes

#### Pêche côtière et responsable

- PMI : Navires de pêche artisanale

PM2 : Pêche responsable

- PM4 : Taille des coquilles

- PMI0 : Délai pêche – vente en criée

- PMII : Vivacité des coquilles

#### Coquille Saint-Jacques sélectionnée à bord des bateaux de pêche

- PM3 : Espèce

- PM4 : Taille des coquilles

PM5 : Propreté des coquilles

- PM6 : Intégrité des coquilles

#### Cahier des charges du label rouge n° LA 11/02 – PNO

- PM7 : Rendement et corail des coquilles commercialisées entières
- PM8 : conditionnement des coquilles
- PMII : Vivacité des coquilles
- PM12 : Conditionnement et stockage des coquilles

#### Noix uniquement : Décorticage manuel :

PM14 : Décorticage

- PM17 : Lavage

PM18 : Aspect des noix

# IV. Traçabilité

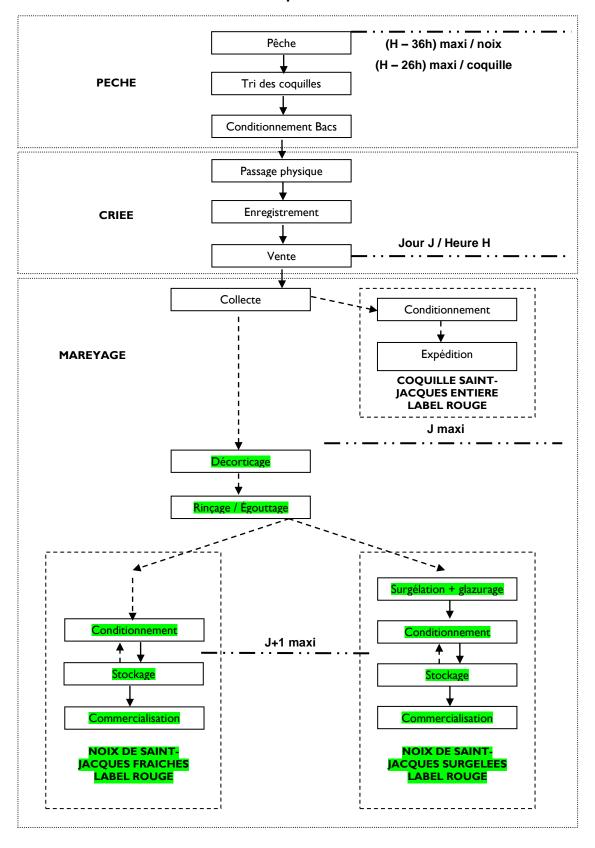
ETAPE	OPERATEURS	METHODE / MOYEN	Documents preuves	Informations enregistrées
	Bateaux	Constitution de lots de bacs de coquilles.		<ul><li>Nom de la criée</li><li>Nom du navire</li><li>Espèce</li></ul>
PECHE / I ère VENTE	Opérateur de vente (criée)	Lots identifiés par étiquette	<ul> <li>Etiquette lot criée</li> <li>Bordereau de vente</li> <li>Bordereau d'achat</li> </ul>	<ul> <li>Délai de pêche²</li> <li>Date et heure de vente criée</li> <li>Numéro de lot criée*</li> <li>Poids</li> </ul>
CONDITIONNEMENT FINAL/ vente Entière	Atelier de conditionnement	Tenue à jour d'un registre de traçabilité ou équivalent Etiquetage des conditionnements	<ul> <li>Etiquette lot criée</li> <li>Bordereau d'achat</li> <li>Registre traçabilité ou équivalent</li> <li>Etiquetages</li> <li>Factures</li> </ul>	<ul> <li>Date d'achat criée</li> <li>Date de conditionnement</li> <li>Date d'expédition</li> </ul>
DECORTICAGE	Mareyeur / Transformateur	Tenue à jour d'un registre de décorticage ou équivalent Identification des conditionnements intermédiaires : décorticage, égouttage, conditionnements temporaires	<ul> <li>Etiquette lot criée</li> <li>Bordereau d'achat</li> <li>Registre de décorticage ou équivalent</li> <li>Eléments d'identification des conditionnements intermédiaires : étiquettes</li> </ul>	<ul> <li>Date de vente criée</li> <li>Date du décorticage</li> <li>Nom(s) du (des) navire(s)</li> <li>Quantité décortiquée</li> <li>Poids de noix</li> </ul>
CONDITIONNEMENT FINAL / vente en Frais	Mareyeur / Transformateur	Étiquetage des conditionnements de noix de Saint-Jacques fraiches Label Rouge.	<ul> <li>Factures d'achat ou bons de livraison si opérateur emballeur différent du décortiqueur</li> <li>Registre de décorticage ou équivalent</li> <li>Etiquetages</li> <li>Factures</li> </ul>	<ul> <li>Date de conditionnement</li> <li>Date d'expédition</li> <li>Désignation du produit</li> <li>DLC</li> </ul>
SURGELATION	Mareyeur / Transformateur	Tenue d'un registre de surgélation ou équivalent Identification des conditionnements intermédiaires	<ul> <li>Factures d'achat ou bons livraison si opérateur surgélateur différent du décortiqueur</li> <li>Registre de surgélation ou équivalent</li> <li>Eléments d'identification des conditionnements intermédiaires: étiquettes</li> </ul>	<ul> <li>Date de surgélation</li> <li>DDM</li> <li>Poids</li> </ul>
CONDITIONNEMENT FINAL / vente en Surgelé	Mareyeur / Transformateur	Étiquetage des conditionnements de noix de Saint-Jacques surgelées Label Rouge.	<ul><li>Etiquetages</li><li>Factures</li></ul>	<ul> <li>Date de conditionnement</li> <li>Date de surgélation</li> <li>Désignation du produit</li> <li>DDM</li> </ul>

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Un lot criée correspond à un ensemble de bacs, constituant tout ou partie de la pêche d'un navire.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Pour les pêches dont les horaires sont encadrés et inférieurs à 26h, l'indication du délai de pêche n'est pas obligatoire.

# V. Description du produit

#### V.1. Schéma de vie / Délai entre les étapes



# V.2. Description des étapes et valeurs cibles

## I. Etape Pêche

PM	Points de maitrise	Valeurs cibles
PMI	Navires de pêche	Taille < 25m
	artisanale	Nombre de dragues de type « anglaises » ≤ 22
		Suivis scientifiques des stocks
		Permis à point des navires :
PM2	Pêche responsable	<ul> <li>≤ 18 points toutes infractions confondues</li> </ul>
		<ul> <li>≤ 12 points relatifs à des infractions Coquilles</li> <li>Saint-Jacques</li> </ul>
PM3	Espèce	Espèce Pecten maximus
PM4	Taille des coquilles	≥    cm
		Sans sable excessif
PM5	Propreté des coquilles	Pour les coquilles commercialisées entières : Pas ou peu d'épibiontes
		(cf. annexe 1)
		Non cassées ou déboitées
PM6	Intégrité des coquilles	Pour les coquilles commercialisées entières : non ébréchées
		(cf. annexe 1)
	Rendement et corail des	Coquille coraillée à + 80% (selon annexe 2)
PM7	coquilles commercialisées entières	Rendement minimum de l kg de noix coraillées pour 6,5 kg de coquilles
DMO	Conditionnement des	En bacs rigides, valves plates vers le haut
PM8	coquilles	Glaçage à bord interdit

## 2. Etape Criée

PM	Points de maitrise	Valeurs cibles
PM9	Vente en criée ou halle à marée	Passage physique sous criée ou halle à marée obligatoire
PMI0	Délai pêche – vente en criée	Pour les coquilles commercialisées entières : ≤ 26 heures  Pour les coquilles destinées au décorticage : ≤ 36 heures  Pour les pêches dont les horaires sont encadrés et inférieurs à  26h : indication du délai de pêche non obligatoire.
PMII	Vivacité des coquilles	Fermées ou qui claquent lorsqu'on pique le manteau

#### 3. Etape mareyage –commercialisation coquille Saint-Jacques entière

PM	Points de maitrise	Valeurs cibles
PM3	Espèce	Espèce Pecten maximus
PM4	Taille des coquilles	≥ II cm
PM5	Propreté des coquilles	Pas ou peu d'épibiontes, ni sable excessif (cf. annexe 1)
PM6	Intégrité des coquilles	Non cassées, ni ébréchées, ni déboîtées (cf. annexe 1)
PMII	Vivacité des coquilles	Fermées ou qui claquent lorsqu'on pique le manteau
PM12	Conditionnement et stockage des coquilles	En bourriches ou bacs rigides, à plat, valve plate vers le haut
PM13	Délai d'expédition des coquilles commercialisées entières	Expédiées le jour de l'achat en criée (J)

## 4. Etape Décorticage

Le décorticage peut être total (noix individualisées) ou partiel (noix restant attenantes aux valves creuses des coquilles = demi-creux).

PM	Points de maitrise	Valeurs cibles
PM4	Taille des coquilles	≥ II cm
PM6	Intégrité des coquilles	Non cassées (cf. annexe I)
PMII	Vivacité des coquilles	Fermées ou qui claquent lorsqu'on pique le manteau
PM14	Décorticage	Manuel
PM15	Température d'ambiance du décorticage	Entre 0 et 10°C
PM16	Délai de décorticage	Réalisé au plus tard le lendemain de l'achat en criée (J+1)
PM17	Lavage	Rinçage et égouttage immédiat des noix en clayettes ajourés A l'eau courante (eau de mer propre ou eau potable)
PM18	Aspect des noix	Noix intègres Noix coraillées : Corail présent, suffisant et attenant Noix blanches : absence de corail Aucun reste d'organe autre (rectum, manteau et branchies)

		(cf. annexe 2)
PM19	Taux d'humidité sur protéine (H/P) des noix	< <u>5</u>
PM20	Délai de conditionnement des noix	Au plus tard le lendemain de l'achat en criée (J+I)
PM21	Calibre des noix	Noix coraillées : Maximum 45 noix/kg Noix blanches : Maximum 50 noix/kg
PM22	Expédition des noix vers un opérateur (emballeur ou surgélateur – le cas échéant)	Noix conditionnées en caisse ou clayette ajourée avec film et glace, sans rangement
PM23	Conditionnement des noix fraîches	En caisses, en sachets sous vide d'air ou en barquettes avec couvercles ou operculées (avec ou sans atmosphère protectrice)  Noix en barquettes operculées : rangement obligatoire à plat, avec le corail sur le côté dans le cas des noix coraillées
PM24	Délai d'expédition des noix fraiches	Au plus tard le surlendemain de l'achat en criée (J+2), pour le cas des produits en caisse de marée
PM25	DLC	6 jours : caisse, barquette avec couvercle, barquette operculée simple et conditionnement sous vide d'air (skin).  9 jours : barquette operculée sous atmosphère contrôlée

# 5. <u>Etape Surgélation</u>

PM	Points de maitrise	Valeurs cibles
PM26	Délai de surgélation des noix	Au plus tard le lendemain de l'achat en criée (J+1)
PM27	Type de surgélation	Surgélation IQF  Noix coraillées : Noix positionnées à plat, corail sur le côté en début de surgélation
PM28	Durée de surgélation	Présence d'un diagramme temps de passage/ température/ quantité Formation du personnel Descente à -18°C en 50 minutes maximum
PM29	Glazurage des noix	Réalisé en continu de la surgélation Entre 4 et 10%
PM19	Taux d'humidité sur protéine (H/P) des noix	< 5
PM30	Conditionnement des noix surgelées	Dans la continuité du glazurage Retrait des noix non conformes, ou agglomérées Conditionnement intermédiaire possible

# VI. Etiquetage

PM	Points de maitrise	Valeurs cibles
PM31	Etiquetage	Sans préjudice de la réglementation en vigueur, l'étiquetage du Label Rouge n° LA II/02 « Coquille et Noix de Saint-Jacques (Pecten maximus) fraiches ou surgelées » comporte au minimum les mentions spécifiques au Label Rouge suivantes :  ———————————————————————————————————

# VII. Principaux points à contrôler

Principaux Points à Contrôler		Valeur cible	Méthode(s) d'évaluation
PMI	Navires de pêche artisanale	Taille < 25m  Nombre de dragues de type « anglaises » ≤ 22	Visuel Documentaire
PM2	Pêche responsable	Suivis scientifiques des stocks  Permis à point des navires :  - ≤ 18 points toutes infractions confondues  - ≤ 12 points relatifs à des infractions  Coquilles Saint-Jacques	Documentaire
PM3	Espèce concernée	Pecten maximus	Visuelle Documentaire
PM4	Taille des coquilles	≥II cm	Visuelle Mesure
PM10	Délai de pêche – vente en criée	Pour les coquilles commercialisées entières : 26 heures Pour les coquilles destinées au décorticage : 36 heures maximum	Visuelle Documentaire
PMII	Vivacité des coquilles	Fermées ou qui claquent lorsqu'on pique le manteau	Visuelle
PM13	Délai d'expédition des coquilles commercialisées entières	Expédition le jour de l'achat en criée (J)	Documentaire
PM14	Décorticage	<u>Manuel</u>	Visuelle Documentaire
PM16	Délai de décorticage	Réalisé au plus tard le lendemain de l'achat en criée (J+1)	Documentaire
PM18	Aspect des noix	Noix intègres Noix coraillées : Corail présent, suffisant et attenant Noix blanches : absence de corail Aucun reste d'organe autre (rectum, manteau et branchies)	Visuelle  Documentaire
PM26	Délai de surgélation des noix	Au plus tard le lendemain de l'achat en criée (J+1)	Documentaire

#### **ANNEXE I**



# Norme de Commercialisation Coquille St-Jacques Label Rouge



<u>OBJET</u>: Normandie Fraîcheur Mer (NFM) a élaboré cette norme, afin de rappeler les conditions de mise en marché des coquilles en criée, pour le marché en Label Rouge.

	_		manufic des Comilles Saint le course Label Deurs
I-		Taille minimale : 11 cm  O Manche-Est : 11 cm	marché des Coquilles Saint-Jacques Label Rouge  - Tailles commerciales :  ○ Taille
	-	Coquilles coraillées : <u>attendre l'ouve</u>	l, à l'abri des intempéries, idéalement à 5-8°C rture officielle en Label Rouge déterminée par NFM des coquilles, idéalement en paniers ajourés, avant rangement
II-	-	•	CDC LR / Noix St-Jacques  à privilégier, ou mise à part des riter une dévalorisation, voire la prise
		Oans le cas des gisements non encac o -12h o -24h o	-36h o +36h (hors Label)
	-		
Ш	CI	RITERES SUPPLEMENTAIRES	CDC Label Rouge / Coquilles St-Jacques
	-	l étiquette / lot : <u>date et heure de p</u>	<u>êche</u> (-26h max. avant heure de vente en criée)
	-	Pas de coquilles cassées ou déboîtées  O Coquille ébréchée : on aperço	

- Pas de crépidules, balanes, vers,

écartement des coquilles qui en

bryozoaires,

ascidies et

présentent...

#### **ANNEXE 2**



# Critères de conformité visuelle des noix de Saint-Jacques Label Rouge



#### Objet:

Ce document précise les conditions de conformité de l'aspect visuel des noix de Saint-Jacques Label Rouge, coraillées ou blanches.

Noix coraillées	CRITERES DE CONFORMITE		Noix blanches	
	INTEGRITE DE LA NOIX	Noix intègre, non abîmée		
	PROPRETE DE LA NOIX	Absence de rectum, de restes du manteau ou de branchies		
Corail développé et orangé	ASPECT	DU CORAIL	Absence de corail	

#### **NON-CONFORMITES**

### Noix coraillées Noix blanches CORAIL **CORAIL MAL** INSUFFISANT **CORAIL SEPARE** RESTES COUPE limite de non-D'ORGANES non attenant présence de noir conformité NOIX NON NOIX NON NOIX FENDUE PROPRE NOIX ABIMEE PROPRE limite de nonrestes manteau / muscle cassé ou coupé conformité reste de rectum branchies

Tableau d'analyse comparative du cahier des charges Label Rouge n° LA 11/02 « Coquille Saint-Jacques - Entière et fraiche » en vigueur (homologué par arrêté publié au JORF du 23 aout 2008) et le projet de modification proposé au CN des 28 et 29 mai 2024

Lors de cette modification, les exigences du cahier des charges n° LA 07/09 « Noix de Saint-Jacques (*Pecten maximus*) fraiches et entières » ont été intégrées dans le cahier des charges modifié (en bleu non gras non souligné).

Paragraphe du	CDC	Texte en vigueur	Modification proposée
CDC	homologués	(page précisée)	(page précisée)
Intitulé du CDC	LA 11/02	Page de garde	Page de garde
		Coquille Saint-Jacques – Entière et fraiche	Coquille et noix de Saint-Jacques (Pecten maximus) fraiches ou surgelées
	LA 07/09	Page de garde	
		Noix de Saint-Jacques ( <i>Pecten maximus</i> ) fraiches ou surgelées	
Caractéristiques	LA 11/02	Page de garde	Page de garde
certifiées		C1 : Coquille coraillée à + 80%	- Pêche côtière et responsable
communicantes		et rendement en noix minimum de 1kg de noix coraillées pour 6,5 kg de coquilles	- Coquilles Saint-Jacques sélectionnées à bord des bateaux
		- C2 : Coquille sélectionnée et nettoyée à bord des bateaux de pêche	- Pour les noix : Décorticage manuel
		- C3 : Coquille vendue au client final le lendemain de la vente en criée	
		- C4 : Traçabilité du bateau à l'étal	
	LA 07/09	Page de garde	
		- CC1 : Noix de Saint-Jacques 100% coraillées	
		<ul> <li>CC2 : Issue de Coquille Saint- Jacques fraîche (Pecten maximus) sélectionnée à bord des bateaux de pêche</li> </ul>	
		- CC3 : Décoquillée manuellement au plus tard le lendemain de la vente en criée	
		- CC4 /: Noix fraîches : Ne rend pas d'eau à la cuisson	
Description du	LA 11/02	Pages 3 à 22	Page 3
produit		<ul> <li>Présentation générale</li> <li>Présentation du demandeur</li> <li>Présentation du produit standard et de son marché</li> <li>Présentation de la démarche</li> <li>Définition du produit</li> </ul>	Mode de production : Les coquilles Saint- Jacques, sont issues d'une pêche côtière. Elles sont sélectionnées et triées à bord des bateaux et débarquées vivantes, dans un délai de 36h maximum avant la vente en criée. Entières, elles sont

	LA 07/09	Page 3  Mode de production : Les coquilles Saint-Jacques, sont issues d'une pêche côtière.  Elles sont sélectionnées et triées à bord des bateaux et débarquées vivantes, dans un délai de 36h avant la vente en criée. sont décortiquées au plus tard le lendemain de l'achat en criée et peuvent être surgelées dans le même délai	commercialisées le jour de vente en criée. Pour la commercialisation en noix, elles sont décortiquées au plus tard le lendemain de l'achat en criée et peuvent être surgelées dans le même délai
Présentation du produit	LA 11/02	Pages 22	Page 3 et 4 - Coquille Saint-Jacques avec corail fraiche entière
	LA 07/09	Page 3  Présentation : noix de Saint-Jacques 100% coraillées Etat : Fraîches et/ ou surgelées Calibre : grosse noix coraillées : 20- 45 pièces/kg	<ul> <li>Noix de Saint-Jacques avec corail fraiche ou surgelée IQF (noix coraillée)</li> <li>Noix de Saint-Jacques sans corail fraiche ou surgelée IQF (noix blanche)</li> <li>Coquille Saint-Jacques entière : 11cm minimum</li> <li>Noix coraillées : 45 pièces / kg maximum</li> <li>Noix blanches : 50 pièces / kg maximum</li> </ul>
Caractérisation	LA 11/02	Pas de caractérisation sensorielle décrite	Page 4
des produits	LA 07/09	Page 3  Caractérisation définie pour les noix	Caractérisation sensorielle encadrée pour chacune des présentations
Comparaison avec	LA 11/02	Pages 22	Pages 4 & 5
le produit courant	LA 07/09	Pas de définition du PCC  Page 4 & 5  Le produit courant de comparaison est une noix de coquille Saint-Jacques coraillée (Pecten maximus) la plus couramment rencontrée sur le marché français, dans la gamme de taille et avec la présence de corail, que ce soit en frais ou surgelé.  Pages 23 & 24	Le produit courant de comparaison est une coquille Saint-Jacques ou une noix de Saint-Jacques de l'espèce Pecten maximus, représentative du marché selon son mode de présentation. La comparaison porte sur des produits ayant la même présentation. Le produit de comparaison ne bénéficie pas d'un signe d'identification de la qualité et de l'origine ni d'une certification de conformité produit.  Tableau de comparaison mis à jour Pages 6 à 8
justificatifs de la	LA 11/02	_	
qualité supérieure	LA 07/09	Page 6 à 8	Reformulation pour mettre en avant la pêche côtière et responsable
Traçabilité	LA 11/02	La traçabilité était spécifiée à chacune	Page 9
	LA 07/09	des étapes (PM7)  Page 9  Traçabilité sous forme de tableau	- Tableau de traçabilité mis à jour sur la base du CDC n° LA 07/09
Schéma de vie	LA 11/02	Page 27	Page 10
Schema de Vie	LA 11/02 LA 07/09	Page 10	Fusion des 2 schémas de vie
Etape Pêche	LA 11/02	Pages 29 à 32 :	Page 11
Lape redie	LA 11/02	PMO : Qualification de navires : être capable de répondre aux exigences. Avoir adhéré au groupement et s'être	PM1 - Navires de pêche artisanale :  - Taille < 25m  - Nombre de dragues de type

		engagé à respecter les statuts, le	« anglaises » ≤ 22
		règlement et le cahier des charges	PM2 - Pêche responsable :
		PM1 : Agrément des navires de pêche :	<ul> <li>Suivis scientifiques des stocks</li> </ul>
		Conditions sanitaires : détention du	- Permis à point des navires :
		permis de navigation	- ≤ 18 points toutes infractions
		Agrément CEE des navires expéditeurs : détention de l'agrément sanitaire	confondues
			- ≤ 12 points relatifs à des infractions Coquilles Saint-
		PM2 : Maitrise des conditions d'accès à	Jacques
		la ressource :	
		Détention du PPS et éventuellement de la licence pour les gisements classés	PM3 : Espèce : Pecten maximus
		Zones de pêche exempte de risques sanitaires	PM4 : Taille ≥ 11cm PM5 : Propreté des coquilles :
		Pages 33 à 35 :	Sans sable excessif
			Pour les coquilles
		PM4 : Maitrise du tri et du nettoyage des	commercialisées entières : Pas ou
		coquilles à bord des navires de pêche : - Taille de la coquille : ≥ 11cm	peu d'épibiontes
		·	(cf. annexe 1)
		- Propreté de la coquille : propre, sans	PM6 : Intégrité des coquilles :
		parasite ni sable excessif	Non cassées ou déboitées
		- Intégrité de la coquille : absence de	Pour les coquilles
		coquille cassée, ébréchée ou déboitée	commercialisées entières : non
		- Taille et qualité de la noix et du corail :	ébréchées
		80% des coquilles présentent un corail	(cf. annexe 1)
		significatif et orangé.	PM7 : Rendement et corail des coquilles
		- Rendement en noix et corail minimum	destinées à la vente entière :
		de 1kg de noix pour 6 5 kg	- Coquille coraillée à + 80% (selon annexe 2)
		PM6 : Maitrise du conditionnement et du	- Rendement minimum de1 kg de
		stocka e à bord :	noix coraillées pour 6,5 kg de
		- Rangement en bac : coquilles disposées	coquilles
		en bac, à plat, valve plate sur le dessus	PM8 : Conditionnement des coquilles
		- Stockage à bord : A l'abri des	En bacs rigides, valves plates vers le
		intempéries et du soleil	haut
	LA 07/09	Page 11	Glaçage à bord
		PM1 : Espèce : Pec en maximus	
		PM2 : <i>Taille</i> ≥ 11cm	
		PM3 : <i>Propreté de la coquille</i> : Coquille propre, sans sable excessif	
		PM4 : Intégrité de la coquille Non cassées ou déboitées (cf référentiel photographique - annexe 1)	
		PM5 : conditionnement des coquilles : en bacs rigides, valves plates vers le haut	
Etape Criée	LA 11/02	Pages 37 & 38	Page 11
		PM3 : <i>Maitrise du délai de pêche</i> : 36 heures de délai de pêche maximum	PM9 : Vente en criée ou halle à marée : Passage physique sous criée ou halle à
		PM5 : Maitrise de la vivacité des	marée obligatoire
		coquilles à la débarque : coquille fermée	PM10 : Délai pêche – vente en criée :

		ou qui claque lercau'en nique con	Pour les coquilles commercialisées
		ou qui claque lorsqu'on pique son manteau	entières : 26 heures
	LA 07/09	Page 11	Pour les coquilles destinées au
	LA 07/03		décorticage : ≤ 36 heures
		PM6 : Vente en criée ou halle à marée :	Pour les pêches dont les horaires sont
		passage physique sous criée ou halle à	encadrés et inférieurs à <u>26 h</u> : indication
		marée obligatoire, au moment de la vente aux enchères	du délai de pêche non obligatoire.
		PM7 : Délai pêche – vente en criée :	PM11 : Vivacité des coquilles : fermées ou
		36 heures maximum  Pour les pêches dont les horaires sont	qui claquent lorsqu'on pique le manteau
		encadrés et inférieures à 24 h :	
		indication du délai de pêche non	
		obligatoire	
		PM8 : <i>Vivacité de la coquille</i> : coquille fermée ou qui claque lorsqu'on pique le	
		manteau	
Etape mareyage –	LA 11/02	Pages 40 à 48	
commercialisation	,		Page 12
coquilles entières		PM0 : Qualification des ateliers de mareyage : Avoir adhéré au groupement	PM3 : <i>Espèce</i> : Pecten maximus
		et s'être engagé à respecter les statuts,	PM4 : <i>Taille</i> ≥ 11cm
		le règlement du groupement et le cahier	PM5 : Propreté des coquilles :
		des charges	·
		PM1 : Agrément des ateliers de	Pas ou peu d'épibiontes, ni sable
		mareyage:	excessif
		Détention de l'agrément sanitaire	PM6 : Intégrité des coquilles :
		_	Non cassées, ni ébréchées ni
		PM4 : Maitrise du tri et du nettoyage des coquilles à bord des navires de pêche :	déboitées
			PM11 : Vivacité des coquilles : Fermées
		- Taille de la coquille : ≥ 11cm	ou qui claquent lorsqu'un pique le
		- Propreté de la coquille : propre, sans	manteau
		parasite ni sable excessif	
		- Intégrité de la coquille : absence de	
		coquille cassée, ébréchée ou déboitée	
		- Taille et qualité de la noix et du corail :	
		80% des coquilles présentent un corail	
		significatif et orangé.	
		Rendement en noix et corail minimum	
		de 1kg de noix pour 6.5 kg	
		- Vivacité de la coquille : coquille fermée	
		ou qui claque lorsqu' n pique son manteau	
		mantedu	
		PM6 : Maitrise du conditionnement et du	Page 12
		stockage dans les ateliers de mareyage :	PM12 : Conditionnement et stockage des
		- Conditionnement : les coquilles sont	coquilles
		conditionnées en bourriches ou en bac, à	En bourriche ou bacs rigides, valves
		plat, valve plate sur le dessus	plates vers le haut
		- Bourriches rigides et scellées ou bacs	
		rigides fermés avec film et couvercle	
		_	
I		- Stockage : les coquilles doivent être	1

		stockées dans un endroit à température régulée < 15°C	
		PM8 : Maitrise du délai de commercialisation	Page 12 PM13 : Délai d'expédition des coquilles
		Délai d'expédition : toutes les coquilles labélisables sont conditionnées et expédiées le jour même de l'achat. La date de conditionnement de l'étiquette sanitaire est identique à la date d'achat en criée.	commercialisées entières : Expédiées le jour de l'achat en criée
		PM1 : Agrément des véhicules de transport Détention de l'agrément sanitaire	
		PM8 : Maitrise du délai de commercialisation - Délai de transport : Transport réalisé dans le temps imparti pour permettre une commercialisation sur les étals le lendemain du jour d'achat en criée	
		<ul> <li>Délai de commercialisation : aucun billot identifié « Label Rouge » au-delà de J+1</li> </ul>	
		PM9 : Maitrise de la présentation des produits sur l'étal	
		Toutes les coquilles identifiées sont dans leur billot d'origine	
Etape décorticage	LA 07/09	Pages 12 & 13	Pages 12 & 13
		PM9 : <i>Stockage des coquilles</i> : Entre 5 et 10°C	PM4 : Taille des coquilles : Taille ≥ 11 cm
		PM10 : <i>Tri des coquilles</i> : Coquille non cassées, vivace – <i>cf</i>	PM6 : Intégrité des coquilles : Coquille non cassées, vivace – cf référentiel photographique (annexe 1)
		référentiel photographique (annexe 1)  Taille ≥ 11 cm  PM11 : Type de décorticage : Manuel	PM11 : Vivacité des coquilles : Fermées ou qui claquent lorsqu'un pique le manteau
		PM12 : Température de décorticage :	PM14 : <i>Décorticage</i> : Manuel
		Entre 0 et 10°C PM13 : <i>Délai de décorticage</i> : Réalisé au	PM15 : <i>Température d'ambiance du décorticage</i> : Entre 0 et 10°C
		plus tard le lendemain de l'achat en criée PM14 : <i>Lavage</i> :	PM16 : <i>Délai de décorticage</i> : Réalisé au plus tard le lendemain de l'achat en criée
		- Rinçage et égouttage immédiat des	(J+1)
		noix en clayettes ajourés - A l'eau courante (eau de mer propre ou eau potable)	PM17 : Lavage : - Rinçage et égouttage immédiat des noix en clayettes ajourés
		PM15 : <i>Aspect des noix et du corail</i> : - Noix intègres	- A l'eau courante (eau de mer propre ou eau potable)
		<ul><li>Corail suffisant et attenant</li><li>Aucun reste d'organe autre (cf. annexe</li><li>1)</li></ul>	PM18 : Aspect des noix: - Noix intègres - Noix coraillées : Corail présent, suffisant

		Page 13  PM16 Taux d'humidité sur protéine (H/P) des noix <5 Ne rendent pas d'eau à la cuisson (cf protocole de cuisson en annexe 2)  Page 13  PM17: Délai de conditionnement: Au plus tard le lendemain de l'achat en criée PM18: Stockage des noix fraîches: Entre	- Noix blanches : absence de corail - Aucun reste d'organe autre (rectum, manteau et branchies) (cf. annexe 2)  Page 13  PM19 : Taux d'humidité sur protéine (H/P) des noix <5  Page 13  PM20 : Délai de conditionnement des noix : Au plus tard le lendemain de l'achat en criée (J+1)
		O°C et 2°C  Page 13  PM19 : Calibre des noix : Entre 20 et 45  noix / kg	Page 13  PM21 : Calibre des noix :  Noix coraillées : Maximum 45 noix / kg  Noix blanches : Maximum 50 noix / kg
		Page 13	Page 13
		PM20: Expédition vers un opérateur (emballeur ou surgélateur) – le cas échéant: Noix conditionnées en caisse ou clayette ajourée avec film et glace, sans rangement	PM22: Expédition des noix vers un opérateur (emballeur ou surgélateur – le cas échéant): Noix conditionnées en caisse ou clayette ajourée avec film et glace, sans rangement
		Page 13	Page 13
		PM 21 : Conditionnement des noix fraîches : Pour les caisses et barquettes avec couvercles : rangées sur la tranche, corail vers le haut Pour les barquettes operculées (avec ou sans atmosphère protectrice) : rangées à plat, corail sur le côté Pour les demi-creux et sachets sous vide d'air : non rangées	PM23 : Conditionnement des noix fraîches : En caisses, en sachets sous vide d'air ou en barquettes, avec couvercles ou operculées (avec ou sans atmosphère protectrice) Noix en barquettes operculées : rangement obligatoire à plat, avec le corail sur le côté dans le cas des noix coraillées
		Page 13	Page 13
		PM22 : <i>Délai d'expédition</i> : Au plus tard le surlendemain de l'achat en criée	PM24 : <i>Délai d'expédition <u>des noix</u></i> <u>fraiches</u> : Au plus tard le surlendemain de l'achat en criée (J+2)
		Page 13	Page 13
		PM23 : <i>DLC</i> : Barquette sous atmosphère protectrice : 9 jours Autres conditionnements : 6 jours	PM25 : DLC : 6 jours : caisse, barquette avec couvercle, barquette operculée simple et conditionnement sous vide d'air (skin). 9 jours : barquette operculée sous atmosphère contrôlée
Etape Surgélation	LA 07/09	Page 14	Page 13
		PM25 : <i>Délai de surgélation</i> : Au plus tard le lendemain de l'achat en criée	PM26 : <i>Délai de surgélation des noix</i> : Au plus tard le lendemain de l'achat en criée (J+1)

		Page 14	Page 13
		PM26 : Type de surgélation :	PM27 : Type de surgélation :
		Surgélation IQF, en tunnel ou cellule	Surgélation IQF
		En début de surgélation : Noix	Noix coraillées : Noix positionnées à plat,
		positionnées à plat, corail sur le côté	corail sur le côté en début de surgélation
		Page 14	Page 13
		PM27 : Durée de surgélation :	PM28 : Durée de surgélation :
		Présence d'un diagramme temps de	Présence d'un diagramme temps de
		passage/ température/ quantité	passage/ température/ quantité
		Formation du personnel	Formation du personnel
		Descente à -18°C en 50 minutes	Descente à -18°C en 50 minutes
		maximum	maximum
		Page 14	Page 13
		PM28 : Glazurage :	PM29 : Glazurage <u>des noix</u> :
		Réalisé en continu de la surgélation	Réalisé en continu de la surgélation
		Entre 4 et 10%	Entre 4 et 10%
		Page 14	Page 13
		PM29 : Taux d'humidité sur protéine	PM19 : Taux d'humidité sur protéine
		(H/P) des noix	(H/P) des noix
		< 5	< 5
		Ne rendent pas d'eau à la cuisson (cf	
		protocole de décongélation en annexe 3	
		et protocole de cuisson en annexe 2)	
Etape	LA 07/09	Page 14	Page 13
conditionnement		PM30 : Conditionnement des noix	PM30 : Conditionnement des noix
		surgelées :	surgelées :
		Dans la continuité du glazurage	Dans la continuité du glazurage
		Elimination des noix non conformes, ou	Retrait des noix non conformes, ou
		agglomérées	agglomérées
		Conditionnement intermédiaire possible	Conditionnement intermédiaire possible
Etiquetage	LA 11/02	Page	Page 14
	LA 07/09	Page 15	Mise à jour de l'étiquetage
Principaux points	LA 11/02	Page	Page 15
à contrôler	LA 07/09	Page 16	Mise à jour du tableau des PPC
Annexes	LA 11/02	Page	Pages 16 & 17
	LA 07/09	Pages 16 à 20	- Annexe1 : Remplacement du
	27.07,03	1 ages 10 a 20	référentiel photo Coquille / Norme
			de commercialisation
			- Annexe 2 : Incorporation noix
			- Annexe 2 : Incorporation noix blanches aux Critères de
			conformité visuelle des noix de
			Saint-Jacques Label Rouge
			,
	1		- Suppression du protocole de
			cuisson